# CAMPING « Le pré de Charlet »\*\* Route de Florac - 48150 MEYRUEIS

Tel: 04.66.45.63.65

info@camping-cevennes-meyrueis.com

## CONTRAT DE LOCATION BUNGALOW TOILÉ - Saison 2025

Entre le soussigné et le camping « Le pré de Charlet », il a été convenu et arrêté ce qui suit:

•	Prénom:	•••
	Ville :	
•	E-mail :	
	ocation et les tarifs joints et s'engage à occu	
Bungalow Toilé 1 à 4 personn	es:	
Nombre d'adultes Voiture (nombre) Animal :		
ARRIVÉE: le	à partir de 16H00	
DÉPART: le	avant 10H00	
Soit :Nuit(s)		
2) Le camping « Le pré dun BTM aux dates indiqué	de Charlet » réserve selon les conditions de l ées.	location
3) <u>VERSEMENT</u>		
Montant total de la location: Taxe de séjour (0,20€/pers/nu		
Arrhes ou acompte:0	Euros	
demandé. La réservation est	iance! Aucun acompte ou versement d'arrhe effective à réception du présent contrat sign é du séjour s'effectuera sur place par CB,	né.
Les gérants, M. et Mme Séqu Signature	uier Fait àlelele	
_		

#### CONDITIONS DE LOCATION

1° Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée.

#### 2° PÉRIODE DE LOCATION

- Hors saison: semaine, nuitées ou week-end, dates libres.
- Saison: (juillet-août), possibilité de louer 1 semaine entière, arrivée le samedi ou le dimanche à partir de 16h00. La location doit être libérée le samedi ou le dimanche suivant au plus tard à 10h00.

### 3° RÉSERVATION

La réservation ne devient effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location signé. Aucun acompte ou versement d'arrhes n'est exigé.

#### 4° NON-OCCUPATION ET ANNULATION

En l'absence de message télégraphié du locataire précisant qu'il à dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24H00 après la date de l'arrivée mentionnée sur le contrat de location; Il est possible d'annuler le séjour sans frais au maximum 48h avant l'arrivée sur raison valable.

#### 5° PAIEMENT

Le solde du séjour est intégralement payable le jour de l'arrivée. Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou départ anticipé.

#### 6° MATÉRIEL

Le bungalow est équipé du nécessaire de cuisine avec plaque gaz, frigo, micro-ondes, cafetière senseo, batterie de cuisine et vaisselle. Les deux compartiments chambres sont équipés de protèges matelas, draps housses, couettes, oreillers et taies. Mobilier de jardin et nécessaire de ménage. Le bungalow est loué en gestion libre : les parures de draps ne sont pas fournies et le nettoyage des lieux en fin de séjour est à la charge du locataire.

#### 7° CAUTIONNEMENT ET RESTITUTION DU LOGEMENT:

Nous ne pratiquons pas le cautionnement. L'état des lieux est fait avec les locataires le jour d'arrivée et le jour du départ.

Le bungalow toilé doit être laissé <u>totalement propre</u>, <u>quelque soit la durée du séjour</u> : sols, réfrigérateur, plaque gaz, vaisselle nettoyée et rangée, poubelles vidées, etc... Tout matériel détérioré ou cassé doit être signalé à la réception.

Les départs doivent s'effectuer avant 10h00.

#### 8° RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Tout locataire est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping « Le pré de Charlet », les tribunaux de MENDE sont seuls compétents en cas de litige.

9° Informations concernant les données personnelles: Les données personnelles recueillies dans le présent contrat sont exclusivement utilisées pour la validation de la réservation de séjours, selon les règles préconisées à notre profession. Elles sont conservées jusqu'à la facturation. Elles ne sont en aucun cas transmises ou utilisées à d'autres fins. En signant le présent contrat, votre donnez votre consentement à la prise en charge des présentes informations.

	Accepte les conditions de location ci-dessus
Les gérants, M. et Mme Séquier	Fait à le le
Signature	(signature précédée de la mention)
	« Lu et approuvé »

Squey